

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00

Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

COMMERCE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS PAR LES TROUPES ALLIÉES

Relations commerciales permises avec certaines parties de l'Autriche-Hongrie dont les soldats sont en possession.

RESTRICTIONS SUR LES PERMIS.

Le commerce canadien avec certaines parties des territoires de l'Autriche-Hongrie actuellement occupés par les soldats des alliés est maintenant permis en vertu de la proclamation suivante en date du 2 avril 1919, faisant suite à un arrêté en conseil du même jour:

DEVONSHIRE.
[L.S.]

CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner.—SALUT:

PROCLAMATION.

W. Stuart Edwards, pour le sous-ministre de la Justice, Canada.

Attendu que par Notre proclamation (impériale) en date du 9e jour de septembre 1914, désignée proclamation n° 2 relative au commerce avec l'ennemi, certaines défenses mentionnées et indiquées dans ladite proclamation au sujet des transactions industrielles, commerciales ou financières avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans l'empire d'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie, furent imposées aux personnes résidant, exerçant une industrie quelconque ou se trouvant dans Nos Domaines, et il y était statué que rien dans cette proclamation ne serait censé

STATISTIQUE DU COMMERCE CANADIEN À MARS

Le commerce canadien pour le mois de mars et dix mois finissant en mars.

	Mois de mars.				Dix mois finissant en mars.			
	1918.		1919.		1918.		1919.	
	Domestique.	Étranger.	Domestique.	Étranger.	Domestique.	Étranger.	Domestique.	Étranger.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Les mines.....	6,772,173	877,653	5,895,161	230,710	73,760,502	1,928,373	77,439,963	3,192,733
Les pêcheries.....	3,365,222	92,082	5,992,531	32,736	32,602,151	619,024	37,137,072	732,322
Les forêts.....	3,922,830	1,276	5,630,023	1,945	51,899,701	50,645	70,024,644	44,298
Animaux et leurs produits..	9,652,749	218,422	17,984,474	2,820,058	172,743,081	5,124,087	197,805,478	8,687,035
Produits agricoles.....	37,895,628	471,744	21,821,663	333,929	567,713,584	10,036,966	269,819,833	21,447,173
Manufactures.....	37,999,663	2,078,098	32,486,167	3,131,390	636,602,516	24,237,914	519,284,268	16,069,548
Divers.....	346,732	771,517	1,342,343	304,347	4,706,250	2,134,195	6,102,548	3,148,380
Marchandises totales..	99,854,987	3,863,989	91,152,361	6,855,115	540,027,788	46,142,004	207,613,806	32,321,479

Exportations totales du Canada pour mars et dix mois finissant en mars.

	Mois de mars.		Neuf mois finissant en mars.	
	1918.	1919.	1918.	1919.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises entrées pour consommation.....	87,255,698	71,749,569	962,521,847	916,443,432
" indigènes, exportées.....	99,954,987	91,152,351	1,540,027,788	1,207,613,806
Total des marchandises pour consommation domestique exportée.....	187,110,685	162,901,930	2,502,549,635	2,124,057,238
Marchandises étrangères, exportées.....	3,863,989	6,855,115	46,142,004	52,321,479
Grand total du commerce canadien.....	190,974,664	169,757,045	2,548,691,639	2,176,378,717

défendre une chose qui aurait été expressément permise avec notre autorisation;

Et attendu qu'en vertu des termes de l'armistice convenu entre le royaume d'Italie et l'Autriche-Hongrie certains territoires de l'Autriche-Hongrie sont actuellement occupés par les armées des gouvernements alliés et qu'il est opportun de permettre que les transactions industrielles, commerciales et financières y soient effectuées avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires occupés comme susdit;

Et attendu que par Notre dite proclamation, permission fut accordée de faire des transactions industrielles, commerciales et financières avec les personnes résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires aux conditions indiquées dans cette proclamation;

Sachez donc que par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada nous donnons et accordons l'entière permission et l'autorisation et par la présente proclamation Nous donnons le droit à toutes les personnes résidant, exerçant une industrie quelconque ou se trouvant dans Notre Dominion du Canada de faire des transactions industrielles, commerciales et financières avec toute personne résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires ainsi occupés comme susdit d'une manière aussi libre que si lesdits territoires ainsi occupés ne formaient pas partie de l'Autriche-Hongrie mais faisaient partie du territoire appartenant aux gouvernements avec lesquels Notre gouvernement est allié;

Sauf toujours que toute permission qui sera nécessaire au sujet de transactions quelconques pour l'exportation ou l'importation prohibées en vigueur pour le moment dans Notre Dominion du Canada ait d'abord été obtenue;

Sauf aussi que la permission accordée par la présente proclamation n'autorisera pas une personne quelconque à payer à une personne résidant ou exerçant une industrie quelconque dans lesdits territoires ainsi occupés ou pour son bénéfice toute somme qui doit être payée et devrait être encore payée, selon les termes du Code des décrets concernant le commerce avec l'ennemi, 1916, au séquestre nommé en vertu du dit Code;

Sauf aussi que la permission accordée par la présente proclamation n'autorisera pas une personne à payer ou livrer

Importations totales entrées au Canada pour consommation.

	Mois de mars.		Dix mois finissant en mars.	
	1918.	1919.	1918.	1919.
	\$	\$	\$	\$
Marchandises sujettes aux droits de douanes.....	50,637,294	49,102,408	542,318,623	536,495,717
Marchandises en franchise.....	36,618,404	22,547,161	420,202,224	389,947,715
Total.....	87,255,698	71,749,569	962,521,847	916,443,432
Droits perçus.....	15,799,233	14,781,753	161,588,465	158,044,456

à ou au nom d'une personne quelconque résidant ou exerçant une industrie dans lesdits territoires, une somme ou des biens dont avis a été donné ou aurait dû être donné, en vertu des termes du Code des décrets concernant le commerce avec l'ennemi, 1916, avant la date de la présente proclamation.

De ce qui précède nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoins: Notre Très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christien-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de notre Ordre royal de Victoria; Gouverneur général et Commandant en chef de notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du gouvernement, en notre cité d'Ottawa, ce deuxième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de notre règne la neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Le bois en Grande-Bretagne.

Le Board of Trade de la Grande-Bretagne a annulé, pour prendre effet le 31 mars, toutes les ordonnances relatives à l'achat du bois importé et a de même retiré le prix maximum pour les fournitures, tant importées que domestiques, à l'exception du bois pour étonçons. En ce qui concerne l'importation, aucun permis ne sera requis désormais pour l'importation de bois scié, coupé, raboté ou apprêté d'aucune sorte, y compris les bois durs et les traverses. Ceci n'inclut pas les étonçons et les articles manufacturés ou semi-manufacturés, tels que planches à boîtes, pour lesquels des permis seront requis à moins qu'ils ne soient produits dans quelque partie de l'empire britannique.

Les stocks de bois de construction importé appartenant au gouvernement, seront vendus après le 31 mars au prix courant du marché. Ces stocks, y compris des effets à venir, se chiffrent à quelque 550,000 types. Les demandes pour l'achat de ces marchandises devront être faites au Government Timber Buying, Salisbury House, Londres.

Crédits aux alliés.

Le gouvernement américain vient d'accorder aux alliés les crédits suivants: France \$50,000,000 et la Roumanie \$5,000,000 ce qui fait un total pour la France de \$2,752,477,000 et de \$25,000,000 pour la Roumanie. Le total des crédits accordés aux alliés par les Etats-Unis est de \$9,188,829,000.